AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

OPERA CONSTRUCTION

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 269 271,20 €.
Siège social : 4A, rue de l'Industrie, 67450 Mundolsheim.
315 829 507 R.C.S. Strasbourg.
Siret 315 829 507 00021.

OPERA CONSTRUCTION ALSACE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €.
Siège social : 4A, rue de l'Industrie, 67450 Mundolsheim.
491 925 962 R.C.S. Strasbourg.
Siret 491 925 962 00012.

Avis de projet d'apport partiel d'actif.

La société Opéra Construction et la société Opéra Construction Alsace, sus-désignées, ont établi le 27 septembre 2006, à Strasbourg, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (Article L.236-22 du Code de commerce).
Aux termes de ce projet, Opéra Construction ferait apport à Opéra Construction Alsace de sa branche complète et autonome d'activité de Promotion Immobilière développée en Alsace ainsi que des sociétés de promotion immobilière s'y rattachant, dont l'actif est évalué à 5 832 610 € et le passif à 3 011 617 €, soit un actif net apporté de 2 820 993 €.
Conformément à la faculté prévue par l'article L 236-21 du Code de Commerce, il a été décidé que la société Opéra Construction Alsace sera seule tenue du passif de la société Opéra Construction relatif à la branche d'activité apportée tel qu'il est défini dans le cadre du traité d'apport, sans solidarité avec la société apporteuse et avec la société Opéra Construction Lorraine bénéficiaire d'un apport partiel d'actif concomitant.
En rémunération de cet apport, il sera attribué à Opéra Construction 28 209 parts sociales de 100 € nominal, créées par Opéra Construction Alsace au titre d'une augmentation de capital de 2 820 900 €.
Le montant prévu de la prime d'apport est de 93 €.
La date d'effet est fixée au 31 décembre 2006 minuit.
Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 du Code de commerce, 261 et 262 du décret du 23 mars 1967.
Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe de la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg au nom de Opéra Construction et de Opéra Construction Alsace, le 29 septembre 2006.

Pour avis, le représentant légal.

0616867